

PARC NATUREL
RÉGIONAL DES BOUCLES
DE LA SEINE NORMANDE

SYNTHÈSE

AVRIL
2020

Afterres 2050 en Seine Normandie

Programme national pour l'alimentation en région



Parc
naturel
régional
des Boucles de
la Seine Normandie
Une autre vie s'invente ici



1. Une coopération qui fait sens

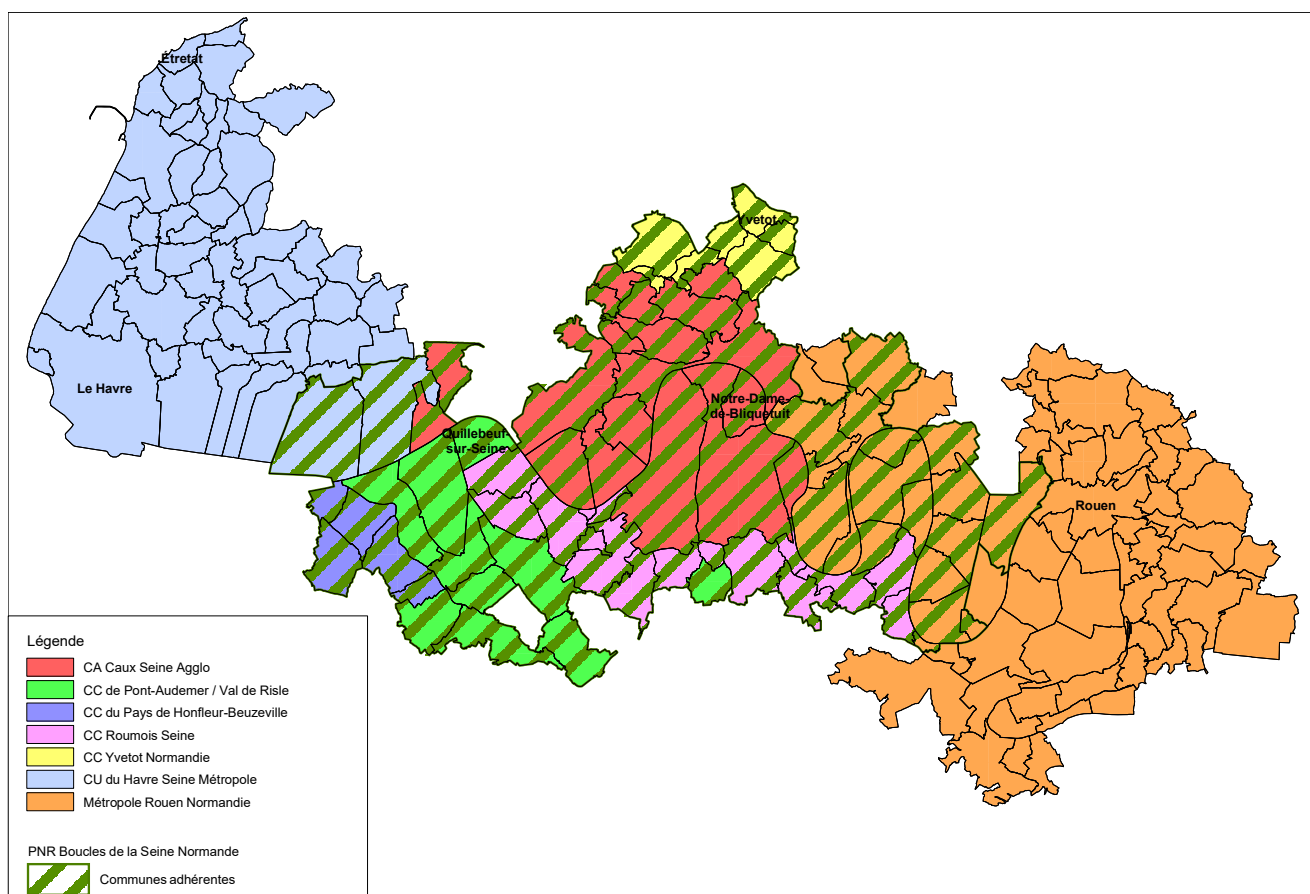
Le Parc naturel régional des boucles de Seine normande (le Parc), la Métropole Rouen Normandie et le Havre Seine Métropole (LHSM) ont engagé une coopération pour, en première étape, construire une vision commune pour l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles de leurs territoires. L'association Solagro a mis au service de ce projet l'outil de modélisation conçu pour élaborer le scénario Afterres2050. Les grands traits d'une déclinaison à l'échelle du territoire ont fourni la matière de base à la clarification des enjeux et à la proposition de priorités et d'ambitions partagés.

Un territoire particulier

Deux métropoles reliées par la Seine et un Parc naturel régional entre deux. Soit 200 communes regroupées en 7 communautés de communes, 872 000 habitants.

Une surface de 210 000 ha dont 18% artificialisés et environ 100 000 ha de surface agricole utile (SAU).

Le territoire du Parc est drapé autour de la seine, il est constitué d'espaces ruraux, de zones périurbaines et de territoires "frontaliers" situés aux franges des pôles économiques d'importance nationale que sont Rouen et Le Havre. Le Parc naturel régional s'est d'ailleurs construit autour de cet objectif : maintenir une coupure verte entre ces deux grands pôles urbains et industriel. Composé à 66% d'espaces agricoles, le territoire du Havre Seine Métropole présente une identité à la fois maritime, fluviale et terrestre. Le territoire de Rouen Normandie Métropole est divisé en deux rives par la Seine et contient le 1^{er} port céréalier de l'ouest-européen.



Des préoccupations communes

Les territoires réunis partagent les mêmes préoccupations et ambitions concernant :

- L'alimentation et la santé de leurs habitants. Ils souhaitent que tous puissent avoir accès à une alimentation de qualité, issue dans la mesure du possible de productions locales et aux impacts réduits sur l'environnement. Les deux métropoles sont déjà engagées dans des projets alimentaires de territoire (PAT)
- Le maintien d'une agriculture dynamique, rémunératrice adaptée aux ressources du terroir et inscrite dans un projet collectif partagé
- La préservation de la qualité des ressources en eau, des surfaces agricoles, des éléments de paysage et de biodiversité que constituent les prairies naturelles.

La coopération initiée est donc particulièrement intéressante et cohérente pour engager une réflexion prospective et des actions opérationnelles en complémentarité à une échelle cohérente.

2. Afterres2050 : une approche systémique pour donner un cadre

Un scénario national en référence

Construit par Solagro dans le cadre d'une démarche collaborative incluant agriculteurs, scientifiques, institutions et citoyens le scénario Afterres2050¹ résulte d'une démarche prospective d'exploration des possibles pour relever, à l'horizon 2050, les différents défis : bien nourrir une population qui augmente, pourvoir à nos besoins en énergie et matériaux ralentir la course du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité, mettre fin aux pollutions de toutes sortes des eaux, des sols, de nos aliments, alors que l'artificialisation des terres fait disparaître l'équivalent d'un département tous les 10 ans, que les rendements stagnent, que les aléas climatiques plus fréquents et intenses peuvent mettre à mal les récoltes.

Un modèle systémique de l'usage des terres (MOSUT) a été construit à l'échelle nationale. Il met en correspondance nos besoins de consommations, présents et futurs, exprimés en tonnes de produits avec des tonnes de productions, des hectares, des rendements, des m³ d'eau, des tonnes d'engrais et de produits phytosanitaires nécessaires à la production ... mais aussi des émissions de gaz à effet de serre, la teneur en carbone des sols, des pertes d'azote ou sa fixation symbiotique, des flux d'importation et d'exportation. Il s'agit d'un modèle physique d'exploration de « nos capacités à... » qui n'intègre pas de paramètres économiques qu'il est apparu hasardeux de poser à une telle échéance.

Les données proviennent des bases de données publiques, utilisables sur différents périmètres, les projections sont basées sur des séries statistiques et sur les hypothèses d'évolutions, du climat, des rendements, discutées avec les meilleurs spécialistes du moment. Elles sont décrites et argumentées. Les impacts environnementaux sont évalués avec des méthodes approuvées. Les données sont transparentes et vérifiables. Pour relever conjointement tous les défis, repris pour la plupart dans les différentes feuilles de route nationales (cf annexe n° 1) les voies sont étroites. Les principaux leviers d'action sont :

- l'évolution du régime alimentaire (baisse des surconsommations et des pertes et gaspillage, inversion de la proportion de protéines d'origine animale et végétale)
- l'évolution des exploitations et des pratiques agricoles vers des systèmes plus sobres et résilients

¹ https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/Solagro_afterres2050-v2-web.pdf

- la préservation des surfaces disponibles en luttant contre l'artificialisation des terres agricoles
- les flux d'import-export avec le reste du monde (diminution des importations de soja, maintien d'une capacité exportatrice de céréales)

Les hypothèses posées pour Afterres2050 ne reposent sur aucun pari technologique, elles privilégient les voies « sans regret » c'est-à-dire qui présentent des bénéfices quel que soit la situation future, s'appuient sur le déploiement progressif de ce que nous savons faire de mieux aujourd'hui et sur un élargissement des changements de comportements alimentaires déjà à l'œuvre.²

Elles visent une couverture maximale des besoins par les productions nationales et intègrent un maintien du solde exportateur en particulier de lait, voire une augmentation de l'exportation de céréales destinées à l'alimentation humaine vers les régions qui seront déficitaires. Afterres2050 reste un scénario national qui ne traite pas spécifiquement de la relocalisation de la production à des échelons très locaux. Les hypothèses Afterres2050 permettent de répondre aux objectifs des principales feuilles de route climat, environnement, énergie : neutralité carbone en 2050, division par trois des traitements phytosanitaires par 2,5 la consommation d'azote minéral, conformité avec les objectifs d'amélioration de l'environnement et de reconquête de la biodiversité (Directive nitrate, qualité des masses d'eau, Ecophyto II, reconquête de la biodiversité). Division par 2 des prélèvements d'eau pour l'irrigation des cultures d'été, division par 2 de la consommation d'énergie et mobilisation de la biomasse agricole et forestière dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes selon la stratégie nationale biomasse.

Décliné à l'échelle du territoire de projet

Utilisé à l'échelle du territoire de projet MOSUT permet tout d'abord de caractériser le territoire :

- un territoire aujourd'hui peu autonome qui importe la majorité de son alimentation (plus de 95% des légumes, fruits, viande de porc, viande de volaille, œufs, légumineuses).
- Une artificialisation qui exerce une pression sur les meilleures terres agricoles.
- Une diminution importante des cheptels bovins et une perte conséquente de prairies naturelles au profit de prairies temporaires et de la surface en céréales et oléo protéagineux
- Des productions conduites principalement avec des pratiques conventionnelles (moins de 2% des surfaces en agriculture biologique)
- Une fertilisation azotée qui recourt fortement aux engrais minéraux et génère avec surplus, volatilisation et infiltration une pollution par ailleurs constatée dans les bassins d'alimentation des captages (BAC)

Il permet, sur la base des hypothèses travaillées au niveau national, de proposer des évolutions en actionnant les différents leviers évoqués.

Affiné avec un premier groupe d'acteurs du territoire

Ces propositions ont été soumises au groupe de travail composé de représentants des deux métropoles et du Parc régional, de la Chambre d'agriculture, de Bio en Normandie, du Crédit Agricole, du Conseil Départemental 76, de la Fédération des Parcs naturels régionaux, de la FRCuma, de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, du Réseau des CIVAM normands, de la SAFER de Normandie, de Terres de liens Normandie.

² Bionutrinet et credoc <https://www.credoc.fr/publications/les-nouvelles-generations-transforment-la-consommation-de-viande>

Le groupe de travail a été réuni sur deux journées entières les 23 janvier 2020 et 7 février 2020.

Le premier atelier a permis de s'approprier la démarche et de définir en concertation les objectifs prioritaires pour le territoire à 2050 et le niveau d'ambition.

Le 2ième atelier a permis de poser des jalons à 2025 et 2030 pour esquisser une trajectoire permettant d'atteindre les objectifs de long terme et de proposer les premières pistes d'actions à mettre en œuvre.

3. Des priorités et ambitions fixés de façon assez consensuelle

Les enjeux prioritaires qui sont ressortis des échanges

- La préservation de la ressource en eau
- Le maintien des prairies en valorisant l'élevage de qualité
- La préservation des terres agricoles (lutte contre l'artificialisation) et de la fertilité des sols (érosion, baisse des taux de matière organique)

- Une assiette équilibrée pour tous, moins riche en viande et en produits laitiers
- L'accès à des aliments de qualité, exempts de produits phytopharmaceutiques et produits localement

- Une agriculture vivante et des filières de transformation qui évoluent au cœur de cette dynamique de territoire pour atteindre les ambitions souhaitées et accroître leur résilience aux aléas climatiques et économiques

4. Premières pistes d'actions à affiner dans une coopération à élargir et pérenniser

Premiers éléments de plan d'action

Trois groupes d'actions prioritaires ont été identifiés et travaillés en concertation pour esquisser les premières pistes d'un plan d'action :

L'évolution de l'assiette : la question de l'évolution de l'assiette a déjà fait l'objet de travaux dans les Projets alimentaires territoriaux des métropoles et doit être traitée à minima par toutes les collectivités assurant la restauration collective scolaire pour se conformer à la loi Egalim. Les propositions nouvelles pointent tout d'abord la nécessité de travailler en amont sur les productions et la gastronomie locale (lentillons du Perche, haricots coco du Marais Vernier, ...) et avec les chambres d'agriculture, la recherche agronomique sur les potentiels de nouvelles productions, l'adaptation des filières de production et de transformation. Ceci afin de travailler à l'adéquation des besoins et de la transformation des pratiques alimentaires et culinaires aux capacités et spécificités de production, plutôt qu'à établir des cahiers des charges auxquels il est parfois difficile de répondre localement. La deuxième idée importante est la nécessaire mutualisation : d'une ingénierie territoriale spécifique ; de partages de cahiers des charges clefs en main pour la commande publique ; de plate-forme logistique d'approvisionnement ou / et de transformation (épluchage, découpage, pré-cuisson, ...)

L'évolution de l'élevage : l'enjeu est d'enrayer le fort déclin observé de l'élevage bovin et d'accompagner le développement de pratiques plus extensives centrées sur la ressource en herbe, entre autre, des prairies permanentes dont la conservation est un enjeu environnemental majeur (eau, stockage de carbone, biodiversité). Des références locales existent. Les actions principales tournent autour de deux sujets : la mise en œuvre coté production avec formation, accompagnement, partage des références et expériences, et la valorisation collective de la production avec un travail important de communication auprès des acteurs économiques, des citoyens sur les bénéfices multiples en termes de santé, climat, échanges internationaux de la consommation en plus faible quantité mais de meilleure qualité de viande et de lait produits à l'herbe.

L'évolution des systèmes de cultures vers des pratiques plus agroécologiques pour moitié à terme sous le label bio et pour l'autre moitié en agriculture intégrée basée sur un faible travail du sol, l'allongement et la diversification des rotations pour un recours en appoint seulement si nécessaire aux facteurs de production chimiques : engrais et pesticides. Si la nécessité de cette évolution est bien intégrée par le groupe de travail et la nécessité de remettre de l'agronomie au cœur des systèmes bien compris, de fortes attentes sont exprimées quant aux conditions d'accompagnement de la mise en œuvre : soutien économique, mise à disposition d'outils prédictifs, de technologies de précisions, de résultats de recherche appliquée correspondant à une vision de l'agroécologie très technologique qui ne doit cependant pas différer la nécessaire réflexion sur la diversification des systèmes de production et l'adoption de pratiques existantes ayant fait leurs preuves. Ces approches devront être retravaillées et approfondies avec les parties prenantes.

Autres pistes pour le plan d'action. Des actions qui n'ont pu être abordées lors de cet atelier n'en restent pas moins importantes et seront reprises dans les travaux ultérieurs en particulier les points concernant :

- **la limitation de l'artificialisation des sols** qui engage bien au-delà de la sphère agricole et alimentaire
 - la mise en place de **nouvelles productions** en particulier de légumes et de fruits, d'élevages de volailles pour un approvisionnement de proximité. Ces productions pouvant faire l'objet d'installations de nouveaux agriculteurs mais aussi et surtout venir diversifier les productions d'exploitations existantes désireuses de s'inscrire dans des systèmes plus résilients et ancrés dans leurs territoires.
 - le développement de la **méthanisation** comme outil de développement de l'agroécologie de la valorisation du **bois énergie** en particulier issus de haies, bosquets qui doivent être préservés ou replantés dans certaines zones pour assurer leurs fonctions vis-à-vis de l'eau, la biodiversité et le paysage
-

Ambitions fixées à 2050 et premiers jalons

<i>Objectifs 2050</i>	<i>2025</i>	<i>2030</i>
Production intégrée : 45% des surfaces	7 000 ha en PI	14 000 ha en PI
Pratiques AB : 45% des surfaces	5000 ha en bio	10 000 ha en bio
Méthanisation des effluents	100 Gwh/an biogaz	180 Gwh/an
Préservation des prairies naturelles (et de la qualité de l'eau) : accompagnement des élevages bovins vers des systèmes à l'herbe	-350 têtes par an - 4 à 7 élevages ?	- 400 têtes par an pas plus
Evolution de l'assiette : 60% de la population ayant adopté une assiette demitarienne , c.a.d. qui a divisé par deux sa consommation de viande et de lait par rapport à la moyenne d'aujourd'hui 50% d'approvisionnement local	10% de la population demitarienne 20% d'approvisionnement local	20% de la population demitarienne 30% d'approvisionnement local
Restauration collective 100 % démitarien, 50% d'approvisionnement local	1 repas végétarien / semaine 30% d'approvisionnement local ?	2 repas végétariens / semaine 40% d'approvisionnement local ?

Une dynamique à entretenir et développer

Ces ambitions convergentes pour agir collectivement arrivent à un moment particulier : l'année 2020, dont les mois battent les records de chaleur, année des méga feux en Australie, de la crise planétaire du Covid, mais aussi, année de renouvellement électoral dans nos institutions locale.

Le premier enseignement de ce confinement politique planétaire pour préserver la santé humaine par-delà les impératifs quotidiens et du « business as usual » c'est : qu'on peut le faire ! Ensuite, il faudra ajouter au moins deux enseignements aux ambitions d'Afterres Seine normande 2050 : pour favoriser la résilience économique, nous avons besoin de relocaliser la production alimentaire, et repenser les modèles économiques des exploitations agricoles notamment pour adresser les problématiques de main d'œuvre étrangère et de dépendance aux importations en aliments pour animaux.

Les participants ont fortement exprimé leur souhait de poursuivre la réflexion et la coopération engagée et de l'élargir

- d'une part aux acteurs économiques non représentés : transformation, distribution, bioénergies
- d'autre part aux représentants politiques du territoire et des échelons départementaux et régionaux

Les suggestions pour mobiliser les acteurs, organiser des échanges féconds, communiquer collectivement de façon efficace et se donner les moyens de poursuivre la dynamique lancée sont nombreuses et constructives. Un bel essai à transformer !

Transformer l'essai : vers une deuxième étape de coopération ?

Pour les partenaires à l'origine de la dynamique, les éléments de diagnostic issus des ateliers Afterres viennent alimenter la perception de nos territoires. La possibilité de convergence sur les enjeux Afterres Seine normande 2050 sera portée à la réflexion des élus qui ne seront en place qu'à la fin de l'été 2020.

- Dans l'attente, nous proposons aux partenaires ayant participé aux ateliers de diffuser la vidéo de synthèse des ateliers de janvier et février 2020 aux élus de vos structures :
QR code de la vidéo
- Nous vous proposons également d'organiser dans vos structures une réunion de présentation des ambitions à partir du document de synthèse.

Les services techniques de la Métropole Rouen Normandie et Le Havre Seine Métropoles et du Parc naturel régional des boucles de Seine normande restent à votre disposition pour participer à ces réunions et expliquer les ambitions et jalons.

Veiller nous tenir informer de la démarche Afterres2050 dans vos structures, particulièrement concernant l'accueil réservé par vos élus à cette démarche.

Annexe n° 1 : Rappel des différentes feuilles de route nationale dans lesquelles s'inscrit la démarche

Neutralité carbone en 2050 , - 50 % pour le secteur agricole - 40% d'énergie fossile d'ici 2030

Loi énergie climat 2019 - SNBC (stratégie nationale bas carbone)

Réduire de 50% l'usage des pesticides en 2025 par rapport à 2008

Plan écophyto II - objectif initialement fixé à 2018 dans plan écophyto I – directive européenne 2009/128/CE

15% de surfaces agricoles cultivées en bio en 2022

Plan ambition bio à l'issue des états généraux de l'alimentation juin 2018

Plus de perte de biodiversité d'ici 2020 et restauration des services écologiques *Stratégie biodiversité de l'UE (2011), stratégie nationale biodiversité 2011-2020, loi pour la reconquête de la biodiversité 2016*

Atteindre un bon état écologique des masses d'eau d'ici à 2015 repoussé à 2027 *Directive cadre sur l'eau 2000 loi sur l'eau et les milieux aquatiques 2006*

Nouvelles recommandations alimentaires : légumes secs 1 à 2 fois par semaine, limiter produits laitiers et viande rouge, 20% de fruits et légumes, céréales non contaminées par les pesticides PNNS 4 *Plan national nutrition santé Septembre 2019*

Pour aller plus loin :

Solagro, Le revers de notre assiette, édition Solagro, Toulouse, juin 2019

https://solagro.org/images/imagesCK/files/publications/f85_le-revers-de-notre-assiette-web.pdf

Solagro, Plateforme d'échanges pour la mise en pratique de l'agroécologie, page internet :

<https://osez-agroecologie.org/>
